

Identification		Numéro de dossier : 1070600002
Unité administrative responsable	Arrondissement Villieray/Saint-Michel/Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction	
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement	
Sommet	-	
Contrat de ville	-	
Projet	-	
Objet	Adopter une résolution à l'effet de reconnaître l'opportunité de redévelopper l'ancienne cour de triage Outremont à des fins institutionnelles (campus universitaire) et résidentielles, selon un concept d'aménagement bonifié qui puisse contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie et au désenclavement du quartier Parc-Extension de l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension.	

## Contenu

### Contexte

Dans la foulée d'un exercice de planification poursuivi par l'Université de Montréal, en collaboration avec l'arrondissement d'Outremont et le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, l'arrondissement d'Outremont adoptait, en novembre 2006, une résolution demandant au Conseil municipal d'adopter un projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'immeubles institutionnels et résidentiels (campus universitaire) sur le site de la cour de triage Outremont, acquis par l'Université de Montréal au cours du mois de mars 2006.

Initié en vertu des dispositions de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, ce projet de règlement a fait l'objet d'un avis de motion et d'une adoption d'un premier projet à la séance du Conseil municipal de décembre 2006 et soumis à l'Office de consultation publique de Montréal qui doit amorcer les consultations publiques au cours du mois de février 2007.

### Décision(s) antérieure(s)

-

### Description

Le projet de redéveloppement de la cour de triage, tel que déposé au conseil municipal, présente les caractéristiques suivantes :

- le démantèlement des voies de triage et la relocalisation du corridor ferroviaire desservant le port de Montréal, au nord du site, limitrophe au quartier de Parc-Extension;
- la relocalisation de la cour de voirie de l'arrondissement d'Outremont au nord du site;
- la construction de pavillons d'enseignement et de recherche et de résidences étudiantes totalisant 1100 places d'hébergement;

- la construction par le privé d'environ 800 logements, dont 30% de logements sociaux et abordables;
- l'aménagement d'une esplanade verte au cœur du site, d'orientation est/ouest, agissant également comme axe de partage entre la fonction résidentielle, au sud du site, et la fonction universitaire, dans la partie nord du site;
- l'aménagement d'une nouvelle gare permettant l'accès au train de banlieue Montréal/Blainville/St-Jérôme;
- l'aménagement d'une passerelle pour piétons et cyclistes permettant de franchir les voies ferrées pour accéder à la station de métro l'Acadie.

Le parti d'aménagement retenu par l'Université de Montréal, l'arrondissement d'Outremont et le Service de la mise en valeur du territoire fait bien ressortir l'objectif de désenclavement de la cour de triage vers le sud, en favorisant un retissage avec la trame résidentielle et commerciale de l'arrondissement d'Outremont; l'aménagement d'une promenade verte d'orientation est/ouest et d'un lien routier vers les rues Durocher et Beaubien, assurent également un désenclavement vers l'est, ouvrant la voie à des opportunités de mise en valeur, à plus long terme, des secteurs Atlantic et Marconi-Alexandra.

Force est d'admettre que l'exercice de planification laisse en plan des préoccupations d'aménagement exprimées par l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension dès novembre 2005 aux responsables de l'Université de Montréal, par l'entremise de la firme Convercité alors mandatée par l'université pour colliger les attentes et préoccupations du milieu. Ces préoccupations abordaient les thèmes suivants :

- le désenclavement du quartier Parc-Extension par l'aménagement de liens fonctionnels d'orientation nord/sud à travers l'axe ferroviaire bordant le nord du site Outremont;
- l'accessibilité de la population du quartier Parc-Extension aux nouveaux équipements publics (parcs et espaces verts) liés à la réalisation du projet, considérant la sous-dotation de Parc-Extension à ce niveau.

Contrairement aux principes d'aménagement développés antérieurement pour la réalisation du technopôle du savoir et de la santé (projet du CHUM), où l'ouverture du territoire vers le nord laissait envisager des opportunités intéressantes pour le quartier Parc-Extension, aucun lien physique (à part le lien piétonnier avec le métro l'Acadie) n'est projeté dans le projet du campus universitaire; l'approche élaborée par l'Université de Montréal et l'arrondissement Outremont hypothèque même sérieusement toute possibilité future de désenclavement vers le nord, en raison de la relocalisation à la limite nord de la cour Outremont de l'ensemble des activités à caractère industriel (voies ferroviaires, cour de voirie de l'arrondissement d'Outremont).

Au-delà de ces considérations, l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension questionne les mécanismes de consultation de portée locale mis de l'avant par l'Université de Montréal, conjointement avec l'arrondissement d'Outremont et les services corporatifs de la Ville. À ce niveau, le plan d'urbanisme de la Ville, qui reconnaît les abords des voies du CP (dont fait partie la cour de triage Outremont) comme un secteur de planification détaillée de portée pan-montréalaise, évoque clairement la nécessité d'intégrer aux démarches de planification de ces territoires présentant des problématiques urbanistiques complexes, la

participation active des citoyens et de l'ensemble des intervenants concernés, dont les arrondissements limitrophes ainsi que les organismes privés, publics et associatifs.

De toute évidence, l'exercice de planification qui a conduit au dépôt d'un projet de règlement par l'arrondissement d'Outremont au conseil municipal n'a pas permis d'atteindre totalement ces objectifs de concertation inscrits au plan d'urbanisme de la Ville.

Justification

Aspect(s) financier(s)

Impact(s) majeur(s)

Opération(s) de communication

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Responsable du dossier  
Marie-Claude BESNER  
Chef de division - intérim  
Tél. : 514 868-3512  
Télécop. : 514 868-3517

Endossé par:  
Benoit LACROIX  
Directeur par intérim  
Tél. : 514 868-3450  
Télécop. : 514 868-3517  
Date d'endossement : 2007-02-01

Numéro de dossier : 1070600002